Résumé procédure

Bonjour,

le délai de soumission des bourses Doc.Mobility est fixé au **1er mars** ou au **1er septembre 2023 à 23h59** (heure suisse). Nous attirons votre attention sur le fait que ce dossier prend du temps à préparer.

Veuillez vous référer à :

* La [directive Doc.Mobility](http://www.unine.ch/files/live/sites/systemsite/files/juridique/d_doc_mobility.pdf) de l’Université de Neuchâtel;
* Le [formulaire de demande de bourse Doc.Mobility](https://www.unine.ch/curs/home/Doc.Mobility.html) avec ses annexes (marge de droite sous « mise au concours bourse Doc.Mobility mars et septembre 2023 »).

A ce formulaire devront s’ajouter les annexes suivantes (les explications détaillées sont dans le document) :

1. Plan de recherche
2. Curriculum vitae, travaux scientifiques d’importance majeure et liste des résultats de recherche
3. Plan de carrière
4. Confirmation de l’institut d’accueil
5. Attestation partenariat et famille (au besoin)
6. Copie du Permis de séjour ou passeport suisse
7. Copie des diplômes et bulletin de note BA-MA
8. Autres annexes

## Deux lettres de recommandation sont requises. Elles sont confidentielles et doivent être adressées directement à [commission.recherche@unine.ch](mailto:commission.recherche@unine.ch) par les personnes auprès de qui vous les avez sollicitées. Veuillez vous assurer que les 2 personnes de référence rédigent leurs lettres de recommandation sans que vous puissiez les consulter et les fassent parvenir avant le délai de soumission (1er mars ou 1er septembre) par courriel à : [commission.recherche@unine.ch](mailto:commission.recherche@unine.ch). Une de ces deux lettres peut être demandée à la personne responsable de la thèse. Attention : la personne qui fait la demande de bourse est responsable de la remise des lettres de recommandation dans les délais. Si ces lettres ne sont pas jointes au dossier, celui-ci est irrecevable.

Concernant les modalités de dépôt du dossier, vous devrez nous faire parvenir votre candidature complète jusqu’au 1er mars 2023 ou 1er septembre 2023, sous peine d’irrecevabilité. Pour ce délai, le secrétariat de la commission devra recevoir la version papier du dossier complet (datée et signée) en **une** copie PDF du dossier complet par email ([commission.recherche@unine.ch](mailto:commission.recherche@unine.ch)).

Avant de déposer sa candidature, chaque requérant-e doit veiller à contrôler si elle/il remplit toutes les conditions formelles des directives que vous trouverez sur notre site internet (<http://www.unine.ch/files/live/sites/systemsite/files/juridique/d_doc_mobility.pdf> ). La décision de la commission vous parviendra par courrier au plus tard dans le courant du mois de juin 2023 pour le 1er appel et décembre 2023 pour le deuxième appel.